



NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CRÉER DE LA VALEUR POUR TOUS

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

3^e édition, mars 2019

**2016
→ 20**





Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation.
Certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-74831-1 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-83691-9 (PDF, 3^e édition, 2019)

ISBN : 978-2-550-74832-8 (PDF, 1^{re} édition, 2016)

© Gouvernement du Québec, 2016.

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CRÉER
DE LA VALEUR
POUR TOUS**

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

3^e édition, mars 2019

**2016
→ 20**

MOT DU SOUS-MINISTRE

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD) témoigne de la volonté du Ministère de contribuer au virage vers une économie verte et responsable par un positionnement affirmé. En effet, l'adoption d'une vision à long terme qui renforce la synergie entre les dimensions sociales, environnementales et économiques de notre société s'appuie d'une part sur un mouvement au sein de la population et d'autre part sur un changement organisationnel au sein de l'administration publique.

Depuis le lancement du PADD, des initiatives ambitieuses ont été réalisées pour contribuer à ce virage. Parmi celles-ci se trouvent l'accompagnement d'entreprises pour soutenir la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, la réalisation de missions commerciales et d'initiatives internationales de recherche et d'innovation qui font rayonner l'expertise québécoise ainsi que le financement de projets qui contribuent notamment à la biodiversité, à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle. Depuis plusieurs années déjà, le Ministère favorise également l'implantation de pratiques internes en matière de gestion environnementale.

Par la mise à jour du PADD, il renouvelle son engagement à l'égard des obligations de la Loi sur le développement durable et des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Plusieurs cibles du PADD ont été atteintes ou dépassées. J'encourage les employés du Ministère à poursuivre sa mise en œuvre avec dynamisme et leadership.

Le sous-ministre de l'Économie et de l'Innovation,

David Bahan

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	6
Vision	8
Valeurs	10
Gouvernance	11
Le PADD en bref	12
ACTION 1 Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	14
ACTION 2 Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	16
ACTION 3 Susciter le recours aux stratégies d'innovation ouverte par le Ministère et ses clientèles (ACTION TERMINÉE)	18
ACTION 4 Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation (ACTION TERMINÉE)	20
ACTION 5 Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable	22
ACTION 6 Aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables (ACTION TERMINÉE)	24
ACTION 7 Inciter les entreprises à inscrire leurs activités dans un modèle d'écologie industrielle et favoriser l'émergence de l'économie circulaire (ACTION TERMINÉE)	26
ACTION 8 Reconnaître la valeur économique des services écologiques et promouvoir les pratiques d'affaires favorables à la biodiversité	28
ACTION 9 Accroître la résilience des entreprises en réponse aux effets des changements climatiques (ACTION TERMINÉE)	30
ACTION 10 Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur	32
ACTION 11 Soutenir le développement des filières vertes et l'efficacité énergétique au sein des entreprises	34
ACTION 12 Faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie verte et responsable	36
Tableau synoptique	38
Liste des acronymes	40
Lexique	41
ANNEXE A Objectifs exclus de la SGDD	44
ANNEXE B Prise en compte des principes de développement durable	46

INTRODUCTION

PORTÉ PAR LES GOUVERNEMENTS, LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, LE VIRAGE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE INCARNE UN CONSENSUS SUR LA NÉCESSITÉ D'ALLIER LA CRÉATION DE RICHESSE, LA QUALITÉ DE VIE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE. EN TÉMOIGNENT LA DÉCLARATION SUR LA CROISSANCE VERTE DE L'OCDE, ADOPTÉE EN 2009, LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES AINSI QUE LA STRATÉGIE EUROPE 2020, OÙ LA « CROISSANCE DURABLE, POUR UNE ÉCONOMIE PLUS EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES, PLUS VERTE ET PLUS COMPÉTITIVE » EST UNE PRIORITÉ¹. L'OCDE, LA BANQUE MONDIALE ET L'UNION EUROPÉENNE SE SONT ÉGALEMENT ENGAGÉES À ADOPTER DES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE QUI INCITENT LES ENTREPRISES À AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE SUR LE PLAN SOCIAL, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET EN CE QUI CONCERNE LA GOUVERNANCE.

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, Une croissance durable, pour une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, [En ligne], http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/sustainable-growth/index_fr.htm.

Par la portée de ses interventions, le ministère de l'Économie et de l'Innovation est au cœur du virage vers une économie verte et responsable au Québec. La contribution du Ministère à ce virage s'inscrit en cohérence avec sa mission visant à promouvoir un environnement favorable à la création de richesse à long terme. En facilitant la réalisation de projets d'investissement dans toutes les régions du Québec, le Ministère favorise le dynamisme territorial et la création d'emplois – des facteurs déterminants de la santé et de l'identité des individus². En développant la relève entrepreneuriale et en améliorant la productivité des entreprises, notamment par l'essor de l'économie numérique, le Ministère augmente la résilience de la société québécoise devant les défis du déclin démographique, tout en rehaussant le niveau de vie et la qualité de vie de la population. Enfin, par son soutien à la science, à la recherche et à l'innovation, le Ministère consolide les synergies requises pour assurer le développement et la valorisation des connaissances au Québec et à l'international. Dans cette perspective, la mission du Ministère constitue l'un des piliers essentiels du développement durable.

LE MINISTÈRE A POUR MISSION DE SOUTENIR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES, L'ENTREPRENEURIAT, LA SCIENCE, L'INNOVATION AINSI QUE L'EXPORTATION ET L'INVESTISSEMENT. IL CONSEILLE LE GOUVERNEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, ET CE, DANS UNE PERSPECTIVE DE CRÉATION D'EMPLOIS, DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

² AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas?, [En ligne], www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/determinants-fra.php#employment.



VISION

DANS LE CADRE DE SON PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020, LE MINISTÈRE SE DÉFINIT COMME « UN PARTENAIRE RECONNU POUR LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DE SON APPUI À LA RÉUSSITE DES ENTREPRISES ».

***LA RÉUSSITE DES ENTREPRISES
REPOSE EN PARTIE SUR L'ADOPTION
DE MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES
ÉCORESPONSABLES QUI RENFORCENT
LEUR PERFORMANCE GLOBALE.***

Les entreprises qui consultent leurs parties prenantes (employés, clients, communauté locale, etc.) favorisent l'acceptabilité sociale de leurs projets économiques et se protègent des risques associés à l'atteinte à leur réputation, aux infractions et aux recours collectifs pouvant surgir à la suite d'une mauvaise conduite sur le plan social, environnemental ou éthique. L'écoconception permet aussi aux entreprises de récupérer les composantes de leurs produits en fin de vie afin de réduire leurs coûts d'approvisionnement en matières premières. Ainsi, la réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et matérielles incarne une opportunité d'innovation.

La compétitivité des entreprises est également de plus en plus liée à leur capacité de répondre aux exigences environnementales et sociales des marchés étrangers et des donneurs d'ouvrage. Dans ce contexte, les industries québécoises ont un avantage, notamment en raison de la faible empreinte carbone de l'hydroélectricité. D'autres filières se démarquent aussi, comme celles des véhicules électriques et des transports collectifs, des technologies de l'information et des technologies propres.

Le Ministère est un partenaire reconnu pour la pertinence et l'efficacité de son appui au virage des entreprises et des organismes vers une économie verte et responsable. Dans le cadre de ses politiques et stratégies, le Ministère prend en compte les principes de développement durable. À travers ses mandats d'accompagnement des entreprises, des organismes et des secteurs industriels, le Ministère agit à titre de facilitateur des démarches de développement durable en entreprise. Enfin, il s'assure que le marché du carbone demeure un levier pour soutenir l'essor des filières vertes sans compromettre la compétitivité des entreprises québécoises.

Par son influence et son effet de levier, le Ministère maximise les retombées sociales, économiques et environnementales de ses investissements, en plus de renforcer sa gestion des risques. Conscient du fait que le virage vers une économie verte et responsable est une innovation sociale d'envergure, le Ministère contribuera à l'envoi d'un signal fort mobilisant tous les acteurs socioéconomiques. Il demeure important de renforcer la confiance des Québécois à l'égard de la synergie entre le développement durable et le développement économique.

VALEURS³

La volonté du Ministère de contribuer au virage vers une économie verte et responsable ne repose pas uniquement sur la nécessité de se conformer à la Loi sur le développement durable. Il s'agit d'un véritable positionnement stratégique pour l'avenir de l'économie québécoise.

Ce positionnement est porté par les valeurs organisationnelles du Ministère, soit la collaboration, la créativité et l'engagement. À l'égard du développement durable, cela se traduit par la prise en compte des besoins des générations futures et du caractère indissociable des dimensions économiques, environnementales et sociales. Cette prise en compte est source de motivation et donne un sens au travail accompli. Lors des consultations pour le PADD 2016-2020, les employés du Ministère ont aussi fait valoir les valeurs suivantes :

RESPECT • RESPONSABILISATION • GESTION DES RISQUES • INNOVATION
ACCEPTABILITÉ SOCIALE • PARTENARIAT • OUVERTURE
UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES • EFFICACITÉ • PENSÉE SYSTÉMIQUE
VISION À LONG TERME

³ On entend par « valeur » ce qui est considéré comme un idéal à atteindre, quelque chose à défendre.

GOUVERNANCE

Le PADD 2016-2020 est le fruit d'une consultation auprès des parties prenantes du Ministère. Son élaboration et sa mise en œuvre reposent aussi sur une structure de gouvernance en matière de développement durable axée sur la participation et la mobilisation du personnel. À cet égard, notons la présence au sein du Ministère d'un comité qui effectue notamment le suivi du PADD.

À cela s'ajoute le Réseau des répondants régionaux en développement durable, composé d'un représentant de chacune des 17 directions régionales du Ministère. Il coordonne aussi, conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD), regroupant les ministères et organismes souhaitant mettre en commun leurs expertises et ressources pour accroître le taux d'entreprises engagées sur la voie du développement durable.

LE PADD EN BREF

Pour chacun des objectifs de la SGDD, le Ministère a ciblé les moyens lui permettant d'y contribuer, dans le cadre de sa mission et de son champ d'intervention. Le PADD comporte des actions qui contribuent à la majorité des orientations de la SGDD 2015-2020⁴. Une action est aussi consacrée à chacune des activités incontournables de la SGDD que le Ministère est tenu de mener.

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE DE LA SGDD		ACTION DU PADD DU MINISTÈRE	
1	Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable	→	ACTION 2 : Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère
2	Prise en compte des principes de développement durable	→	ACTION 1 : Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère
3	Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	→	ACTION 4 : Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation
4	Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises	→	ACTION 5 : Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable

⁴ Certains objectifs de la SGDD n'ont pas été intégrés au PADD 2016-2020 du Ministère, car les compétences du Ministère, sa mission ou son champ d'intervention ne lui permettaient pas d'y contribuer (voir le tableau de l'annexe A).

La prise en compte des principes de développement durable

La Loi sur le développement durable oblige les ministères et organismes membres de la fonction publique à prendre en compte les seize principes de développement durable dans ses sphères d'intervention, y compris dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action. La prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) ne signifie pas que chaque intervention doit obligatoirement répondre à l'ensemble des seize principes. Dans certains cas, quelques principes peuvent être non applicables, ou l'on peut avoir des raisons valables de ne pas y répondre. C'est donc l'identification et l'analyse des améliorations potentielles qui importent afin de tendre vers un développement durable. Le Ministère a réalisé un exercice de PCPDD lors de l'élaboration de son PADD. Pour voir les détails sur cet exercice, consulter l'annexe B.

ACTION

1

PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE



Contexte

Les actions structurantes du Ministère orientent son offre de services en créant ou en transformant les mesures d'appui aux clientèles. Conscient de l'effet de levier de ses interventions, le Ministère reconnaît l'importance de la PCPDD, qui permet de mieux gérer ses risques et de maximiser les retombées de ses investissements.

D'une part, la PCPDD peut mener à l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les aides financières afin que les clientèles puissent améliorer les bénéfices de leurs projets sur le plan économique, social et environnemental. Le Ministère cherchera à appliquer une approche de financement responsable s'inspirant des Principes pour l'investissement responsable. D'autre part, la PCPDD implique la consultation des parties prenantes, essentielle à l'émergence et à la poursuite d'interventions novatrices. Les citoyens, les communautés locales, les organismes et les regroupements d'entreprises possèdent une expertise de terrain que le Ministère peut mettre à profit pour faire évoluer son offre de services.

Au cours des dernières années, plusieurs projets pilotes ont été réalisés et plusieurs outils ont été conçus pour accompagner les employés dans leur démarche de PCPDD. Désormais, le Ministère veut consolider ses avancées en s'assurant que la PCPDD est intégrée de façon formelle et systématique dans les processus d'élaboration et d'approbation des actions structurantes, telles que :

- les politiques et stratégies;
- le plan stratégique;
- les lois et règlements.

Pour ce faire, le Ministère continuera d'appliquer sa Directive ministérielle sur la PCPDD dans les actions structurantes.

Résultats recherchés pour 2020

100 % des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

→ **Poursuivre** l'application de la Directive ministérielle à l'égard de la PCPDD dans le cadre des actions structurantes

60 % des employés ayant suivi un module de formation en ligne sur la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de leur travail
(INDICATEUR ET CIBLE MODIFIÉS)

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

→ **Concevoir et mettre en œuvre** un module de formation en ligne pour l'ensemble des employés



2015/20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

- OBJECTIF 1.2** Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2 DE LA SGDD)
- OBJECTIF 1.3** Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- OBJECTIF 1.4** Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- OBJECTIF 2.3** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

ACTION

2

ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE



Contexte

La gestion écoresponsable vise à améliorer, de façon continue, les effets des activités d'une organisation sur plusieurs aspects environnementaux. Ce type de gestion permet de générer des gains économiques en matière, par exemple, d'efficacité énergétique ou de meilleure utilisation des ressources matérielles.

Depuis 2008, le Ministère a réalisé plusieurs gestes pour réduire son incidence sur l'environnement, notamment par le retrait de l'eau embouteillée, l'installation d'équipements de conférence Web, l'achat de matériel informatique certifié EPEAT, l'utilisation de papier recyclé et certifié FSC et la tenue de nombreuses activités de sensibilisation auprès du personnel au sujet des matières résiduelles, de l'énergie et de la consommation responsable.

Dans le cadre de l'activité incontournable 1 de la SGDD 2015-2020, les ministères et organismes ayant plus de quinze employés doivent contribuer à au moins cinq des neuf résultats recherchés en matière de gestion écoresponsable. Pour sa part, le Ministère apportera sa contribution en réalisant des gestes visant :

- la réduction de l'empreinte écologique des activités courantes de gestion administrative, en ce qui concerne par exemple les documents électroniques et imprimés, le matériel de bureau et l'achat de biens et services;
- la réduction des émissions de GES générés par les déplacements professionnels;
- la gestion écoresponsable des parcs informatiques;
- l'application des principes d'édition écologique et l'organisation d'événements écoresponsables;
- l'acquisition de biens et services écoresponsables.

Quoiqu'une variété d'initiatives sera mise en place au cours des prochaines années, le Ministère s'est doté de trois cibles prioritaires en lien avec la réduction de l'impression de documents, l'organisation d'événements écoresponsables et les réservations dans des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables. Pour atteindre ces cibles, la sensibilisation et la formation du personnel et des gestionnaires sont incontournables.

Résultats recherchés pour 2020

10 % de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne **(CIBLE MODIFIÉE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Appliquer** une directive ministérielle uniformisant l'autorisation des impressions en recto verso pour les documents officiels
- **Poursuivre** l'installation de la fonction « recto verso » par défaut sur toutes les imprimantes
- **Poursuivre** la diffusion, auprès des gestionnaires, d'un tableau de bord de suivi des impressions

80 % des événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui seront écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Encourager** l'utilisation, à l'interne et à l'externe, des outils sur l'organisation d'événements écoresponsables

75 % des séjours réalisés au Québec, par les employés du Ministère, qui seront dans des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Encourager** l'utilisation du répertoire des établissements d'hébergement certifiés écoresponsables diffusé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

2015|20
SGDD

OBJECTIF 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1 DE LA SGDD)

ACTION

3

SUSCITER LE RECOURS AUX STRATÉGIES D'INNOVATION OUVERTE PAR LE MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES **ACTION TERMINÉE**



Contexte

Selon l'OCDE, les entreprises et les organisations ont tout intérêt à adapter leurs stratégies d'innovation afin d'accorder davantage de place à la collaboration avec les partenaires externes (clients, fournisseurs, chercheurs, société civile, etc.)⁵. Cette démocratisation des processus visant à générer des idées porteuses et constructives, soit « l'innovation ouverte », est la clé du succès pour répondre rapidement aux défis d'efficacité et de qualité liés à la prestation de biens et services. Dans une perspective de développement durable, la consultation et la mobilisation des parties prenantes permettent d'accroître la performance écoresponsable des entreprises et des organisations, puisque cela élargit l'étendue des solutions envisagées. Il s'agit donc d'une occasion d'exploiter de nouvelles possibilités de croissance, grâce à l'arrimage avec les besoins ainsi qu'avec les préoccupations des clientèles et des partenaires. En mobilisant les individus qui ont à cœur le bien commun, le recours aux stratégies d'innovation ouverte est un levier favorisant l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la SGDD.

Par sa culture organisationnelle dynamique, entrepreneuriale et pragmatique, le Ministère est soucieux de la collaboration avec ses parties prenantes et du partage de ses expertises, pour maximiser le potentiel de développement économique au Québec. C'est pourquoi le Ministère souhaite agir en tant que catalyseur d'innovation ouverte auprès des acteurs économiques. Conscient du fait que les entreprises et les organisations ne peuvent devenir chefs de file en agissant en silo, le Ministère souhaite donner l'exemple en suscitant davantage d'occasions d'échange entre ses partenaires. Que ce soit à l'interne, parmi les employés du Ministère, ou à l'externe, au sein du milieu des affaires et de l'innovation, l'adoption de pratiques d'innovation ouverte contribuera au renforcement de l'intelligence collective nécessaire au virage vers une économie verte et responsable.

⁵ OCDE, « Innovation ouverte dans les réseaux mondiaux », Synthèses, décembre 2008, [En ligne], www.oecdbookshop.org/get-it.php?REF=5KZ9L408H77D&TYPE=browse.

Résultats recherchés pour 2020

650 entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère **(CIBLE ATTEINTE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Faire connaître** aux entreprises la formation « Meilleures pratiques d'affaires » sur l'innovation ouverte
- **Promouvoir** l'innovation ouverte par les technologies de l'information dans une perspective d'économie numérique
- **Soutenir** le développement d'une culture de l'innovation ouverte au sein des entreprises et des organisations par l'accompagnement de la part des conseillers de QuébecInno



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

2015|20
SGDD

OBJECTIF 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

ACTION

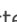
4

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

ACTION TERMINÉE



Contexte

Fruit d'une concertation interministérielle et d'un large dialogue public avec tous les secteurs de la société, l'Agenda 21 de la culture du Québec  indique que la culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie, qu'elle permet aux peuples de se définir et qu'elle offre une clé pour comprendre le monde et pour vivre ensemble. Ainsi, la culture précède et influence les stratégies de développement économique aussi bien en raison de sa vocation à modeler la société du savoir que par sa contribution à la création d'emplois, au tourisme et à la revitalisation urbaine et rurale.

Le Ministère soutient plusieurs initiatives faisant appel à la culture en tant que catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse. Parmi ces initiatives, notons :

- le développement de nouveaux produits culturels et touristiques;
- la valorisation, la promotion et la commercialisation de produits culturels existants;
- l'accompagnement d'entreprises et d'organismes faisant partie d'industries créatives dans des projets de développement de marchés;
- le soutien à des coopératives à vocation artistique et culturelle;
- l'appui aux projets contribuant à renforcer une culture de la science et de l'innovation au Québec.

En agissant sur le développement de produits et l'accompagnement des entreprises, le Ministère continuera d'intervenir de façon complémentaire au ministère de la Culture et des Communications⁶, notamment en appuyant les industries créatives telles que celles du design industriel, des arts numériques, du multimédia (y compris les jeux vidéo) et de la mode. Ainsi, le Ministère veut faire valoir que le milieu des affaires comme celui de la culture peuvent bénéficier de la mise en commun de leurs ressources, le premier pour enrichir ses projets d'affaires, le second pour appuyer le développement de l'économie culturelle. Enfin, le Ministère continuera à soutenir les initiatives qui permettront aux générations futures de s'approprier les notions de développement durable dans le cadre de projets visant le développement d'une culture de la science et de l'innovation.

⁶ Appuyé par un réseau d'organismes publics et de sociétés d'État, ce ministère intervient principalement dans certains secteurs de l'économie créative, notamment l'édition, la radio, la télévision, le cinéma, les beaux-arts et les arts d'interprétation.

Résultats recherchés pour 2020

150 projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation (**CIBLE ATTEINTE**)

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Soutenir** financièrement la réalisation de projets visant le développement et la promotion des industries créatives (design industriel, mode, jeux vidéo, etc.) ainsi que des autres produits et services culturels
- **Poursuivre** son soutien aux initiatives contribuant à la présence d'une culture de la science et de l'innovation qui encourage le développement d'une économie innovante, durable et fondée sur le savoir



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

2015/20
SGDD

OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3 DE LA SGDD)

ACTION

5

AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES PAR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES ET DE DÉMARCHES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Contexte

Axée sur l'amélioration continue, l'innovation et l'engagement des parties prenantes, l'implantation d'une démarche stratégique de développement durable en entreprise apporte plusieurs bénéfices en lien avec le renforcement de la gestion des risques, l'accès aux marchés, la réduction des coûts, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que l'acceptabilité sociale des projets d'affaires. Quoique de nombreux dirigeants d'entreprises québécoises mentionnent vouloir s'engager en ce sens, plusieurs ont besoin d'outils et d'accompagnement. Par ailleurs, les entreprises déjà engagées sur la voie du développement durable doivent développer leur expertise à l'interne et maximiser le retour sur leurs investissements.

De 2009 à 2014, le Ministère a investi plus de 4 millions de dollars pour inciter les regroupements d'entreprises et les entrepreneurs à adopter des meilleures pratiques d'affaires plus écoresponsables afin d'améliorer leurs retombées économiques, sociales et environnementales. Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour favoriser la performance globale, la capacité d'adaptation et la compétitivité des entreprises; des incontournables pour la résilience du système économique québécois et la création d'emplois.

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une cible voulant que 30 % des entreprises aient adopté une démarche de développement durable en 2020 (taux évalué à 22 % en 2013). Pour contribuer à l'atteinte de ce but, les ministères et organismes qui exercent des activités auprès des entreprises ont élaboré conjointement le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020. Par la mise en œuvre de ce plan, les entreprises seront encouragées, d'une part, à implanter des démarches de développement durable dans leurs modèles d'affaires et, d'autre part, à adopter des pratiques d'écoconception, ainsi que d'approvisionnement et de production écoresponsables.

Pour les prochaines années, le Ministère continuera à coordonner la mise en œuvre du Plan ainsi que l'animation des travaux de la TACEDD. Elle a pour mandat de mettre en commun l'expertise et les ressources des ministères et organismes membres, de façon à accroître le nombre d'entreprises engagées sur la voie du développement durable.

Résultats recherchés pour 2020

350 entreprises accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Animer** la TACEDD afin de favoriser la cohérence et la complémentarité entre les interventions gouvernementales et celles des acteurs sur le terrain visant à aider les entreprises à adopter des démarches stratégiques de développement durable
- **Faciliter** l'implantation de démarches de développement durable en entreprise et la mise en œuvre de pratiques d'écoconception, ainsi que d'approvisionnement et de production écoresponsables
- **Promouvoir** les bénéfices associés à la mise en place d'une démarche stratégique de développement durable en entreprise
- **Former** ses conseillers en développement économique sur le développement durable en entreprise
- **Participer** à la réalisation du sondage visant à mesurer l'atteinte de la cible gouvernementale selon laquelle 30 % des entreprises québécoises devront avoir adopté une démarche de développement durable d'ici 2020

50 % des grappes industrielles et des créneaux d'excellence soutenus financièrement par le Ministère qui auront réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable **(CIBLE ATTEINTE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Sensibiliser et soutenir** les intervenants socioéconomiques et les associations d'entreprises pour qu'elles soient en mesure d'accompagner leurs membres ou clientèles dans une perspective de développement durable



2015|20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

- OBJECTIF 2.1** Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)
- OBJECTIF 2.4** Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- OBJECTIF 5.2** Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

ACTION

6

AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉMARQUER GRÂCE À LEURS BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES

ACTION TERMINÉE



Contexte

Bien que de plus en plus d'accords internationaux, de donneurs d'ordre et de détaillants intègrent et adoptent des exigences liées à la performance environnementale et sociale des biens et services, les entreprises qui réalisent des investissements en ce sens ont toujours de la difficulté à se démarquer sur les marchés et à être plus compétitives.

L'encadrement des marchés en ce qui a trait aux autodéclarations des entreprises sur la performance environnementale ou sociale de leurs produits n'est pas suffisant pour gagner la confiance et la fidélité des consommateurs. Pour les Québécois, le prix des biens écoresponsables et le manque d'information, notamment sur les certifications écoresponsables, demeurent des freins importants à la modification de leur comportement d'achat⁷. Par ailleurs, l'écoblanchiment (la promotion des vertus écologiques ou sociales d'un produit non appuyées sur des faits réels) nuit à la compétitivité et à la crédibilité des entreprises qui font de véritables efforts. Enfin, si la grande entreprise a les capacités financières de mener des campagnes de publicité en lien avec sa démarche de développement durable, il s'agit d'un véritable casse-tête pour la petite entreprise, qui a besoin de ressources pour établir une stratégie de mise en marché de ses produits écoresponsables⁸.

Le Ministère souhaite aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques concernant la communication et la mise en valeur des attributs écoresponsables de leurs produits, afin de soutenir l'essor de la consommation responsable au Québec. Il entend mettre à la disposition des entreprises québécoises des outils et des formations sur le marketing vert et l'écoétiquetage, en plus de soutenir des initiatives de promotion des produits écoresponsables québécois. Le Ministère s'assurera d'agir en concertation avec un ensemble de ministères et d'organismes publics, de même qu'avec des partenaires actifs dans le domaine de la communication et de la consommation responsables.

⁷ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, Le baromètre 2014 de la consommation responsable, Observatoire de la consommation responsable, 2014.

⁸ RÉSEAU ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, Les défis du développement durable des PME pour 2012. 2012.

Résultats recherchés pour 2020

3 incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables (**CIBLE ATTEINTE**)

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Appuyer** des initiatives visant à lutter contre l'écoblanchiment et à diffuser, auprès des entreprises, les bonnes pratiques en matière de marketing vert et responsable
- **Faciliter** la commercialisation de produits écoresponsables en évaluant la possibilité d'appliquer des mesures d'écofiscalité et d'internalisation des coûts
- **Aider** les entreprises québécoises à se conformer aux exigences des donneurs d'ordre et des marchés étrangers en matière de développement durable
- **Contribuer** aux travaux gouvernementaux en lien avec les acquisitions écoresponsables au sein de l'administration publique



2015/20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

- OBJECTIF 2.2** Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- OBJECTIF 2.3** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- OBJECTIF 2.5** Aider les consommateurs à faire des choix responsables

ACTION

7

INCITER LES ENTREPRISES À INSCRIRE LEURS ACTIVITÉS DANS UN MODÈLE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU QUÉBEC

ACTION TERMINÉE



Contexte

Le modèle système de production « extraire, fabriquer, consommer, jeter » a atteint ses limites. Dans ce contexte, l'économie circulaire offre une solution intéressante, puisqu'elle vise la mise en place de systèmes de production basés sur l'élimination des matières résiduelles. En vue d'optimiser l'utilisation des ressources et d'en assurer la disponibilité à long terme, l'économie circulaire repose sur un ensemble cohérent de politiques publiques, ainsi que sur la mobilisation des acteurs sur le terrain. Elle permet de créer des emplois locaux et de stimuler l'innovation, tout en protégeant l'environnement.

L'écologie industrielle est quant à elle une composante de l'économie circulaire. Ce concept implique la création d'échanges d'énergie ou de matières résiduelles (flux également appelés « synergies de sous-produits ») entre les entreprises d'un même territoire, réduisant ainsi les coûts associés au transport des marchandises, au traitement des déchets ou au gaspillage des ressources. Avec la raréfaction des ressources et la volatilité du prix des matières premières, ce système en boucle fermée permet aux entreprises de réaliser des économies, d'innover et de réduire les risques liés aux approvisionnements.

Pour sa part, le Ministère a participé à l'essor de l'écologie industrielle au Québec, notamment par son appui au développement des compétences dans le domaine ainsi que par son soutien à la réalisation de projets visant l'implantation de synergies de sous-produits entre les entreprises d'un même territoire. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère s'engage à évaluer la façon dont son offre de services et les leviers existants d'aide financière peuvent être davantage mis à profit pour accroître la capacité des entreprises québécoises à implanter des synergies contribuant à l'écologie industrielle⁹.

En ce qui concerne l'économie circulaire, un nombre grandissant d'organismes font l'acquisition des connaissances nécessaires pour implanter ce modèle au Québec. Le Ministère souhaite favoriser l'application concrète de l'expertise acquise au cours des dernières années, en amorçant des travaux visant à faciliter le déploiement de l'économie circulaire au Québec et à améliorer ainsi la résilience de son économie.

⁹ D'autres composantes de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle sont traitées au moyen d'autres actions menées par le Ministère, notamment en ce qui concerne l'aide à l'écoconception, à la production responsable, à la réduction des émissions de GES et à l'approvisionnement responsable.

Résultats recherchés pour 2020

15 projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère (**CIBLE ATTEINTE**)

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** des projets de maillage d'entreprises et d'implantation de synergies de sous-produits
- **Favoriser** l'intégration des composantes de l'économie circulaire, telles que l'écologie industrielle, l'écoconception, la remise à neuf, la logistique inversée et la mutualisation des opérations, dans les stratégies, plans d'action et programmes d'aide financière du Ministère
- **Mettre en place** une structure de concertation interministérielle en vue de favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec
- **Élaborer** une stratégie québécoise d'économie circulaire, en partenariat avec les acteurs gouvernementaux, municipaux et socioéconomiques



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

2015|20
SGDD

OBJECTIF 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)

ACTION

8


RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES D'AFFAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ



Contexte

La capacité des milieux naturels à offrir les services écologiques nécessaires à la production des biens et services qui répondent aux besoins de la société est essentielle à la pérennité du développement économique. Or, les plus récentes études scientifiques démontrent que le taux d'extinction des espèces s'accélère maintenant à un rythme jamais vu en 65 millions d'années et qu'il ne resterait que trois générations avant que les sociétés humaines soient privées de certains services écologiques associés à la biodiversité¹⁰.

Afin d'assurer le maintien de la création de richesse à long terme, la diversité biologique doit être reconnue comme un capital naturel à valoriser et à protéger. Dans une perspective d'approvisionnement en matières premières, les entreprises qui ne se préoccupent pas de la biodiversité risquent de se buter à une raréfaction des ressources. Celles qui réalisent des projets ayant des conséquences négatives sur l'environnement pourront aussi être aux prises avec des défis d'acceptabilité sociale. En contrepartie, les entreprises qui revoient leurs pratiques d'affaires et qui aménagent leurs emplacements pour favoriser la biodiversité contribueront à améliorer la qualité de vie de leur communauté et de leurs employés.

C'est pourquoi le Ministère souhaite promouvoir l'importance de la biodiversité dans la poursuite des activités industrielles. Pour ce faire, le développement des connaissances est incontournable, car il permet l'élaboration d'outils d'aide à la décision tant pour les entreprises que pour les investisseurs. Au cours des prochaines années, le Ministère veut aider les entreprises ayant des activités industrielles d'envergure à mieux évaluer les répercussions de ces activités sur la biodiversité. Le Ministère considère également comme essentiel de mieux connaître la valeur économique des services écologiques offerts pour certaines industries qui en dépendent plus étroitement (biotechnologies, produits de santé naturels, etc.). Par son appui aux projets de développement de pôles logistiques ou de zones industrialo-portuaires, le Ministère peut aussi sensibiliser les promoteurs aux bénéfices d'un aménagement du territoire favorable à la biodiversité. Ainsi, les interventions du Ministère contribueront aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013 .

¹⁰ CEBALLOS, Gerardo et coll., « Accelerated Modern Human-Induced Species Losses : Entering the Sixth Mass Extinction », Science Advances, 19 juin 2015.

Résultats recherchés pour 2020

2 initiatives financées par le Ministère et ayant pour objectif la promotion des services écologiques auprès des industries québécoises et l'adoption de pratiques d'affaires favorables à la biodiversité

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Promouvoir** les outils et ressources disponibles qui permettent de percevoir les effets des activités économiques sur la biodiversité
- **Développer** les connaissances sur la valeur économique des services écologiques pour les industries québécoises



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD



OBJECTIF 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

OBJECTIF 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

ACTION

9

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION TERMINÉE



Contexte

Les changements climatiques ont de plus en plus d'incidences sur la fréquence et la gravité des sinistres naturels qui touchent les entreprises et les communautés du Québec. Dans un sondage réalisé par le Ministère en 2011 auprès de 602 entreprises déterminantes pour leur région, 31 % des répondants affirmaient avoir déjà subi un sinistre ayant causé des baisses de production et de revenu ainsi que des pertes matérielles sur le plan des bâtiments, des terrains, des machines et des équipements. Parmi les sinistres vécus par les entreprises, notons la prédominance des sinistres naturels, soit les feux de forêt (43 %), les tempêtes de verglas (16,6 %) et les inondations (12,6 %).

Les entreprises ayant des activités de production sensibles aux conditions météorologiques, par exemple, ou celles situées dans des zones côtières vulnérables à l'érosion et aux inondations, devront s'adapter et mieux gérer les risques associés aux changements climatiques. C'est pourquoi le Ministère tient à inciter les entreprises québécoises à adopter une approche préventive qui renforcera leur résilience. Par des initiatives de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, les entreprises seront appuyées dans l'amélioration de leur gestion des risques, dont les risques climatiques, dans leur gestion de la continuité d'activités ainsi que dans la rénovation ou la relocalisation de leurs infrastructures.

Au-delà de l'incontournable appui à la prévention, l'aide aux entreprises victimes d'un sinistre est essentielle afin de relancer rapidement les activités économiques et de réduire le degré auquel les collectivités sont touchées par les effets des changements climatiques. Car même si les entreprises victimes d'un sinistre réussissent à poursuivre leurs activités, la majorité d'entre elles doivent utiliser leurs économies pour rester en affaires. Quelques années plus tard, celles-ci n'ont plus de fonds de roulement et subissent sévèrement le fardeau d'un taux d'endettement trop élevé¹¹. En effet, des études nord-américaines démontrent que 43 % des entreprises affrontant une crise majeure ne rouvrent jamais leurs portes et que 29 % des entreprises restantes cessent leurs activités au cours des deux années subséquentes¹². C'est pourquoi le Ministère renforcera son soutien à la relance des activités économiques après un sinistre. En parallèle, le Ministère consolidera ses mécanismes d'intervention en cas de sinistre grave et poursuivra sa collaboration étroite avec ses partenaires de la mission « Activités économiques » du Plan national en sécurité civile.

¹¹ INTERNATIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT COUNCIL, An Improved Federal Response to Post-Disaster Economic Recovery : Final Report, 2010, [En ligne], www.iedconline.org/Downloads/IEDC_Improved_Federal_Response.pdf.

¹² Études menées en Amérique du Nord sur les conséquences des catastrophes ou des situations d'urgence sur les entreprises. Groupe Gartner. Université du Wisconsin.

Résultats recherchés pour 2020

600 entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques **(CIBLE ATTEINTE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

→ **Offrir** des formations « Meilleures pratiques d'affaires » sur la gestion des risques et la continuité des activités



CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD



OBJECTIF 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des sinistres naturels

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR L'ÉLECTRIFICATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Contexte

L'industrie des équipements de transport représente près de 75 000 emplois et 1 000 entreprises. Pour ce secteur, le virage vers la mobilité durable sous-tend la majorité des tendances observées en lien avec la construction de véhicules plus légers, connectés, efficaces, économes en carburant, sécuritaires ainsi que moins polluants et bruyants.

Le transport routier étant le premier émetteur de GES au Québec, comptant pour 43,5 % des émissions totales¹³, l'électrification des transports et l'efficacité énergétique de ce secteur représentent des solutions incontournables pour répondre aux objectifs québécois de réduction des émissions de GES. Ces solutions constituent également des opportunités exceptionnelles de développement économique et de création de richesse pour le Québec, qui est l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde.

Quant au transport aérien, la croissance anticipée du trafic pour les dix prochaines années, soit de 4 % par an à l'échelle globale et de 3 % par an au Québec, incite les entreprises et les gouvernements à entreprendre des démarches pour que ce mode de transport devienne carboneutre. À ce sujet, l'Europe, les États-Unis et l'Organisation de l'aviation civile internationale consacrent des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie et pour faciliter la compensation des émissions de GES du transport aérien.

Pour sa part, le Ministère s'inscrit dans cette tendance mondiale et poursuit la deuxième phase du projet mobilisateur de l'avion écologique (SA²GE 2). De nouveaux projets mobilisateurs axés sur les véhicules électriques et les transports intelligents seront aussi mis en œuvre, et un soutien sera offert aux initiatives de recherche industrielle et de réseautage entre les entreprises et les chercheurs afin de renforcer le développement de cette filière. Le Ministère continuera d'appuyer l'essai de nouvelles technologies permettant le recours aux biocarburants et continuera à soutenir le développement de nouveaux véhicules plus légers à faible consommation d'essence. Enfin, le Québec se taillera une place dans le marché international du transport électrique, d'une part par la promotion des entreprises québécoises à l'étranger, et d'autre part par l'attraction d'investisseurs de calibre mondial.

¹³ Selon l'inventaire de 2009. Cité dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Résultats recherchés pour 2020

50 projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** la réalisation de projets portés par les regroupements sectoriels de recherche industrielle qui exercent leurs activités dans le domaine de l'électrification des transports et du transport intelligent
- **Favoriser** l'investissement pour le développement de produits ou de procédés novateurs dans le cadre des projets mobilisateurs liés à l'électrification des transports et à l'avion écologique
- **Soutenir** les entreprises, les coopératives et les OBNL qui souhaitent renforcer leur capacité d'innovation en matière d'électrification et d'efficacité énergétique des transports



2015/20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

OBJECTIF 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES



Contexte

Par son soutien à l'innovation et à la recherche industrielle, le Ministère contribue au développement des filières vertes et des technologies propres au Québec. Parmi les filières vertes québécoises reconnues à l'international, notons l'efficacité et l'innovation énergétique, la production d'énergie et de carburant à partir de la biomasse, l'hydroélectricité ainsi que la gestion et la valorisation des matières résiduelles. D'autres filières telles que l'assainissement de l'eau, la mobilité durable, la réhabilitation des sols, la chimie verte, l'éolien et le solaire présentent aussi un potentiel de croissance important. Le secteur québécois des technologies propres représente plus de 1 500 entreprises, 200 centres de recherche et 30 000 emplois.

La présence de telles filières vertes confère un atout aux entreprises qui souhaitent s'implanter au Québec, notamment pour bénéficier d'une des sources d'électricité les plus propres et fiables de la planète. Les faibles émissions de GES générées par les énergies renouvelables québécoises sont ainsi un facteur d'attraction des investissements étrangers qui s'accroît avec la hausse des engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et l'implantation des marchés du carbone.

Dans ce domaine, le Québec est un chef de file grâce à son Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de GES (SPEDE). Par les occasions économiques qu'il fait saisir aux entreprises, le SPEDE est un levier contribuant à l'essor des filières vertes et des technologies propres, tout en incitant les entreprises à améliorer leur performance par l'efficacité énergétique.

Au cours des dernières années, le Ministère a soutenu la réalisation de plusieurs projets consacrés au développement d'énergies renouvelables, aux technologies de l'information et à de nouveaux procédés de production permettant aux entreprises de diminuer leurs émissions de GES. Le Ministère a aussi financé la recherche dans le domaine des bioénergies, de l'énergie solaire, de la géothermie, de l'hydrogène et de la séquestration du carbone. Pour 2016-2020, il poursuivra ses efforts visant le développement des filières vertes et des technologies propres de même que l'adoption de pratiques d'efficacité énergétique dans les entreprises. Enfin, le Ministère agira en concertation avec les industries québécoises dans le cadre des travaux d'élaboration du SPEDE, afin d'assurer une répartition équitable des efforts consacrés à la réduction des GES (notamment dans une perspective de liaison avec l'Ontario) ainsi que pour maximiser les bénéfices des industries et des entreprises québécoises.

Résultats recherchés pour 2020

80 projets soutenus financièrement par le Ministère visant le développement des filières vertes **(CIBLE ATTEINTE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Financer** des projets visant le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies propres
- **Soutenir** la recherche industrielle en lien avec le développement des filières vertes

100 entreprises par année s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique **(CIBLE MODIFIÉE)**

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Financer** des projets d'accompagnement et de maillage des entreprises souhaitant améliorer leur efficacité énergétique



2015/20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

- OBJECTIF 8.1** Améliorer l'efficacité énergétique
- OBJECTIF 8.2** Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- OBJECTIF 8.3** Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les GES

FAIRE RAYONNER L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE



Contexte

Les enjeux de développement durable dépassent les frontières étatiques et nécessitent une collaboration inédite entre les gouvernements. Le partage des meilleures pratiques est incontournable pour trouver des solutions qui répondent aux problématiques environnementales et sociales communes telles que la lutte contre les changements climatiques et le développement d'une économie prospère et équitable.

C'est dans cette perspective que le Ministère collabore avec d'autres ministères et organismes afin de promouvoir l'expertise du Québec en matière d'économie verte et responsable. D'abord, le Ministère soutient la réalisation de forums et de colloques d'envergure qui servent de vitrines mondiales pour les technologies vertes québécoises. Les employés du Ministère participent aussi à divers comités au sein desquels ils font valoir l'expérience du Québec auprès de représentants gouvernementaux, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Enfin, par ses aides financières, le Ministère appuie la réalisation de projets de recherche qui se réalisent en collaboration avec des chercheurs à l'étranger.

Pour les prochaines années, le Ministère souhaite consolider ses efforts de coopération nationale et internationale dans divers domaines liés aux objectifs de la SGDD 2015-2020. D'abord, le Ministère continuera d'aider les entreprises associées à l'économie verte et responsable à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec, principalement par l'organisation de missions commerciales. Le Ministère poursuivra ses activités de promotion du modèle québécois d'économie sociale auprès des autres gouvernements. Par ailleurs, il continuera de participer aux travaux du Climate Group - un regroupement d'États qui discutent des enjeux liés au développement des filières vertes, à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. Une attention particulière sera accordée au financement de partenariats internationaux de recherche sur les enjeux de développement durable considérés comme prioritaires par la SGDD 2015-2020. D'ici 2020, le Ministère prévoit bonifier son soutien à la réalisation d'initiatives contribuant au rayonnement de l'expertise québécoise et au partage d'expériences en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de développement économique durable.

Résultats recherchés pour 2020

40 missions commerciales et représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable du Québec (CIBLE ATTEINTE)

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CES INITIATIVES :

- **Organiser** des missions commerciales qui contribuent à promouvoir les produits et services québécois de l'économie verte
- **Mettre en valeur** les actions du Québec en économie sociale à l'international
- **Poursuivre** la participation du Ministère à divers comités d'échanges intergouvernementaux sur les changements climatiques et le marché du carbone
- **Soutenir** l'organisation d'événements d'envergure internationale visant à partager le savoir-faire québécois en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement des technologies propres
- **Collaborer** avec les autres provinces canadiennes afin de partager les meilleures pratiques pour soutenir le développement des technologies propres et créer des synergies entre les entreprises du secteur

20 initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

POUR ATTEINDRE CETTE CIBLE, LE MINISTÈRE ENVISAGE NOTAMMENT CETTE INITIATIVE :

- **Réaliser**, dans le cadre du Programme de soutien à la recherche – volet « Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation », un ou des appels à projets portant sur des thèmes associés aux objectifs de la SGDD 2015-2020



2015/20
SGDD

CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA SGDD

- OBJECTIF 1.6** Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- OBJECTIF 2.1** Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 DE LA SGDD)
- OBJECTIF 2.2** Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

TABLEAU SYNOPTIQUE

ACTIONS DU PADD		INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2020
1	Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %
		1.2 Pourcentage des gestionnaires qui ont participé à un atelier de formation sur la démarche québécoise de développement durable (INDICATEUR RETIRÉ)	
		1.3 Pourcentage des employés du Ministère ayant suivi un module de formation en ligne sur la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de leur travail (INDICATEUR ET CIBLE MODIFIÉS)	60 %
2	Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	2.1 Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne (CIBLE MODIFIÉE)	10 %
		2.2 Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %
		2.3 Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %
3	Susciter le recours aux stratégies d'innovation ouverte par le Ministère et ses clientèles (ACTION TERMINÉE)	3.1 Pourcentage des pistes d'action définies dans le cadre de la démarche de développement durable BNQ 21000 du Ministère ayant été mises en œuvre en collaboration avec ses parties prenantes (INDICATEUR RETIRÉ)	
		3.2 Nombre d'entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère (CIBLE ATTEINTE)	650
4	Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation (ACTION TERMINÉE)	4.1 Nombre de projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation (CIBLE ATTEINTE)	150
5	Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable	5.1 Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350
		5.2 Pourcentage de grappes industrielles et de créneaux d'excellence, soutenus financièrement par le Ministère, ayant réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable (CIBLE ATTEINTE)	50 %

ACTIONS DU PADD		INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2020
6	Aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables (ACTION TERMINÉE)	6.1 Nombre d'incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables (CIBLE ATTEINTE)	3
7	Inciter les entreprises à inscrire leurs activités dans un modèle d'écologie industrielle et favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec (ACTION TERMINÉE)	7.1 Nombre de projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère (CIBLE ATTEINTE)	15
8	Reconnaître la valeur économique des services écologiques et promouvoir les pratiques d'affaires favorables à la biodiversité	8.1 Nombre d'initiatives financées par le Ministère ayant pour objectifs la promotion des services écologiques auprès des industries québécoises et l'adoption de pratiques d'affaires favorables à la biodiversité	2
9	Accroître la résilience des entreprises en réponse aux effets des changements climatiques (ACTION TERMINÉE)	9.1 Nombre d'entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques (CIBLE ATTEINTE)	600
10	Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur	10.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur	50
11	Soutenir le développement des filières vertes et l'efficacité énergétique au sein des entreprises	11.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant le développement des filières vertes (CIBLE ATTEINTE)	80
		11.2 Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique (CIBLE MODIFIÉE)	100/année
12	Faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie verte et responsable	12.1 Nombre de missions commerciales et de représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable au Québec (CIBLE ATTEINTE)	40
		12.2 Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	20

LISTE DES ACRONYMES

BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CMDDD	Comité ministériel du développement durable
COP21	Conférence de Paris sur le climat
CSMO	Comité sectoriel de la main-d'œuvre
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
EPEAT	Electronic Product Environmental Assessment Tool
FSC	Forest Stewardship Council
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PADD	Plan d'action de développement durable
PCPDD	Prise en compte des principes de développement durable
PRI	Principes pour l'investissement responsable
PME	Petite et moyenne entreprise
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable

LEXIQUE

Biens et services écoresponsables : Les biens et services écoresponsables sont produits ou offerts en tenant compte de leurs conséquences sociales et environnementales, dans une perspective de cycle de vie. Ils sont écoconçus et produisent moins de répercussions sur l'environnement et la santé humaine que des produits ou services comparables. Ils sont le résultat d'un travail effectué dans des conditions qui se conforment aux droits des travailleurs et dans le respect des communautés. Leur mise en marché contribue au développement ou répond à un besoin social et économique de manière innovante.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », qui désigne la variété du monde vivant. La biodiversité est habituellement subdivisée en trois niveaux : la diversité génétique (qui se définit comme étant la variabilité des gènes au sein d'une même espèce), la diversité spécifique (c'est-à-dire la diversité des espèces) et la diversité écosystémique (qui correspond à la diversité des milieux présents sur terre et des interactions des populations naturelles avec leur environnement physique).

Démarche stratégique de développement durable : Processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'une entreprise ou d'une organisation. La démarche stratégique de développement durable s'appuie souvent sur la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action, quoique ces éléments ne soient pas obligatoires. Ce qui importe, c'est la présence d'objectifs en matière de développement durable, ainsi que la mise en place de mécanismes pour suivre ou mesurer le progrès et communiquer les résultats. Elle implique également un dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise ou de l'organisation, et ce, dans le cadre d'une culture d'innovation ouverte et d'amélioration continue.

Écoblanchiment : Procédé de marketing ou de relations publiques qui vise à prétendre, par le biais d'un argumentaire tendancieux, qu'un produit est écologique alors qu'il n'a que peu ou pas d'effets positifs sur l'environnement.

Écoconditionnalité : Un instrument économique qui subordonne l'aide financière gouvernementale au respect d'un ou de plusieurs critères environnementaux précis, qu'ils soient réglementés ou non. L'écoconditionnalité peut reposer sur trois types d'exigences : le respect de dispositions réglementaires, l'application de bonnes pratiques environnementales, et le respect de cibles précises à atteindre en matière d'intendance des ressources.

Écofiscalité : Ensemble des mesures économiques qui s'appuient sur les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur ou de l'internalisation des coûts, principes qui visent à décourager les activités nuisibles ou à encourager les activités désirables pour l'environnement.

Écologie industrielle : Système lié à l'économie circulaire où les acteurs économiques sont appelés à développer des synergies, de façon à réutiliser localement les résidus de production et à mutualiser certains services et équipements. L'objectif est de tendre vers des circuits courts d'échanges (flux de matières ou d'énergie) et ainsi de limiter globalement la consommation de ressources et les incidences sur l'environnement.

Économie circulaire : Système de production et d'échanges qui repose sur la création de boucles visant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits et de leurs composants, ce qui optimise l'utilisation des ressources à toutes les étapes de leur cycle de vie.

Économie verte et responsable : Une économie qui contribue au développement durable en entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

Entrepreneuriat culturel : Création d'entreprises dont les produits ou les services sont principalement artistiques ou créatifs. Se trouvent notamment dans cette catégorie : les musées, la production cinématographique, les services de soutien aux arts, les arts d'interprétation, les arts visuels, la littérature, l'édition, la musique, les produits et services liés au patrimoine, l'architecture, le vêtement, la mode, le design et le jeu vidéo.

Filières vertes : Réseaux de production composés d'entreprises fortement interdépendantes, de producteurs de savoir, d'organismes de liaison et de clients, liés entre eux dans une chaîne de production à valeur ajoutée et actifs dans les secteurs de la production d'énergie à partir de sources renouvelables (ex. : hydroélectricité, éolien et biomasse), de l'optimisation de la consommation des ressources (ex. : efficacité et innovation énergétique, chimie verte et biomatériaux, recyclage et valorisation des matières résiduelles) ou de la réduction des effets négatifs sur l'environnement générés par divers types d'activités.

Financement responsable : L'application des notions de responsabilité sociale dans les programmes d'aide financière. En vertu de la Loi sur le développement durable du Québec, le financement responsable se traduit également par la prise en compte des seize principes de développement durable dans les programmes publics d'aide financière.

Industries créatives : Ensemble qui englobe les industries culturelles (création, production et commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle ou immatérielle tels que les arts visuels, la littérature et le cinéma) et toutes les industries liées aux activités de production culturelle ou artistique. Les industries créatives sont celles qui contiennent une proportion substantielle d'entreprises artistiques ou créatives; elles se rapportent à des activités comme la publicité, l'architecture, la mode et le design.

Innovation ouverte : L'utilisation de flux de connaissances sortants et entrants pour accélérer à la fois l'innovation interne (conçue et commercialisée par l'entreprise) et le marché des usages externes de l'innovation (conçue et commercialisée par d'autres entreprises).

Internalisation des coûts : Principe de développement durable voulant que la valeur des biens et services reflète l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Partie prenante : Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Pratique écoresponsable en entreprise : Une pratique de gestion écoresponsable, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, l'insertion sociale, la prévention des accidents ou le contrôle de la rentabilité, vise à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique précis. Par son adoption de nature ponctuelle et à portée limitée, une pratique écoresponsable se distingue d'une démarche stratégique de développement durable, qui implique un engagement global visant à intégrer le développement durable de façon transversale dans tout le modèle d'affaires de l'entreprise.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ou des organisations (RSO) : L'intégration, dans les processus de gestion (planification, évaluation, reddition de comptes, etc.) et les activités (production de biens et services, achats, communications, etc.) des entreprises ou des organisations, de préoccupations environnementales et sociales ainsi que de dialogues avec les personnes et les groupes qui ont une influence sur ces activités ou qui sont influencés par elles (parties prenantes). Il s'agit donc d'une responsabilisation de la part des entreprises ou des organisations vis-à-vis des conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable.

Service culturel : Service rendu par une entreprise culturelle contre le versement d'une rémunération qui lui permet de dégager un profit. À titre d'exemples, notons : les activités d'animation effectuées par des troupes de théâtre, l'embauche d'un photographe pour un mariage, la participation à des cours de danse, et la visite de musées et de bibliothèques.

Services écologiques : Services retirés des écosystèmes pour contribuer au bien-être des humains en matière de santé, de sécurité et de confort matériel. De récentes études ont répertorié une quarantaine de services écologiques différents. Ces services rendus par les écosystèmes peuvent se subdiviser en quatre catégories : les services de régulation liés aux processus des écosystèmes (comme l'effet tampon contre les inondations ou l'épuration des eaux), les services d'approvisionnement (comme la fourniture de fruits, de gibier ou de céréales), les services ontogéniques (comme le contact régulier des jeunes avec la nature qui favorise leurs aptitudes sociales et scolaires) et les services socioculturels (comme les possibilités récréatives et éducatives, et la beauté des paysages).

Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) : Système par lequel un gouvernement impose aux entreprises des quotas qui limitent la quantité de gaz à effet de serre qu'elles peuvent produire, tout en leur offrant la possibilité de vendre leurs droits surnuméraires à d'autres entreprises ou de les accumuler.

A

OBJECTIFS EXCLUS DE LA SGDD

Certains objectifs de la SGDD 2015-2020 ne font pas partie du PADD 2016-2020 du MEI, car les compétences du Ministère, sa mission ou son champ d'intervention ne lui permettent pas d'y contribuer.

- 3.1** Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
- 4.1** Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- 4.3** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 6.2** Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.3** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Un seul objectif de la SGDD a été exclu du PADD du MEI parce que les contributions du Ministère faisaient déjà l'objet de cibles et d'indicateurs dans le cadre d'un autre plan d'action, pour lequel le Ministère est le principal maître d'œuvre. Plus précisément, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES), le MEI s'est engagé à mobiliser ses partenaires et à cibler des interventions structurantes en matière d'insertion socioprofessionnelle. Le Ministère a aussi affirmé sa volonté de renforcer le soutien à l'entrepreneuriat collectif en tant que solution viable pour mieux répondre aux besoins des aînés en perte d'autonomie, notamment par l'offre de services de soutien à la vie quotidienne et domestique. Les efforts du Ministère qui contribueront à l'atteinte de ces objectifs seront mentionnés dans le rapport annuel de gestion, à l'intérieur d'une rubrique dédiée au PAGES.



OBJECTIF DE LA SGDD QUE LE MEI N'A PAS INTÉGRÉ DANS SON PADD AFIN D'ÉVITER DES DÉDOUBLEMENTS AVEC UN AUTRE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL, POUR LEQUEL LE MINISTÈRE EST LE PRINCIPAL MAÎTRE D'ŒUVRE



OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'exercice de PCPDD pour le PADD du MEI, un score de 3/3 était accordé lorsque trois actions du PADD répondaient à un principe de développement durable, alors qu'un score de 0/3 était accordé lorsqu'aucune action du PADD ne répondait au principe.

Parmi les principes auxquels le PADD du MEI répond le mieux, notons ceux-ci : c) protection de l'environnement, d) efficacité économique, e) participation et engagement, h) partenariat et coopération intergouvernementale, et n) production et consommation responsables. Deux principes ont été considérés comme non applicables au PADD du MEI, soit g) subsidiarité et j) précaution. En ce qui concerne la subsidiarité, la portée du PADD s'étend nécessairement sur les pouvoirs et les responsabilités du Ministère et sur sa propre sphère de décision. Le principe de précaution n'est pas applicable, puisque le PADD du MEI ne représente aucun « risque de dommage grave ou irréversible à l'environnement nécessitant la mise en place de mesures préventives, et ce, même en l'absence de certitude scientifique ». Enfin, notons que le PADD du MEI ne comporte aucune action qui répond au principe b) équité et solidarité sociales. À ce sujet, les interventions du Ministère qui répondent à la fois à ce principe et aux objectifs de la SGDD sont déjà consignées dans le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES). Elles ont donc été exclues du PADD pour éviter des dédoublements qui pourraient nuire à la valeur ajoutée du PADD.

